



Registre Public D'Accessibilité

Ce registre a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations. Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public.

Ce registre est conforme aux articles L 111-7-3 et R111-19-60 du Code de la construction et de l'habitation, à l'arrêté du 19 avril 2017, ainsi qu'aux recommandations du Guide d'aide à la constitution du registre d'accessibilité rédigé par la Délégation ministérielle à l'accessibilité.





FICHE INFORMATIVE DE SYNTHESE 3

LE BATIMENT ET TOUS LES SERVICES PROPOSES SONT ACCESSIBLES A TOUS 3

LE PERSONNEL VOUS INFORME DE L'ACCESSIBILITE DU BATIMENT ET DES SERVICES..... 3

FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP 3

MATERIEL ADAPTE 4

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITE DES PRESTATIONS : 4

MODALITES DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE : 4

FORMATION DU PERSONNEL : 5

LES PIECES ADMINISTRATIVES..... 6

ATTESTATION D'ACCESSIBILITE 6

DOCUMENT D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES A DESTINATION DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LE PUBLIC
 7

Fiche informative de synthèse

Nom de l'établissement :	CAMPUS DE L'ESTHETIQUE ET DU SPA
Siret :	652 011 883 000 61
Type de l'établissement :	R
Catégorie de l'établissement :	3
Adresse :	52 RUE LAFFITTE – 75009 PARIS
Téléphone :	01 81 80 32 00
E-mail :	contact@campus-esthetique-spa.fr
Lieu de consultation du registre :	Accueil

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous



Oui

Non

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services



Oui

Non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap



Le personnel est sensibilisé.

Oui

Non

Le personnel sera formé.



Oui

Non

Matériel adapté



Le matériel est entretenu et réparé



Oui



Non

Le personnel connaît le matériel



Oui



Non

Information sur l'accessibilité des prestations :

		LOCAUX	CAP ESTHETIQUE	BP ESTHETIQUE	BAC PRO ESTHETIQUE	BTS ESTHETIQUE	SPA PRATICIEN	FORMATION ONGLERIE	Formations SPA	Remarques
Personnes en fauteuil										
Sourds s'exprimant en LSF										Supports cours théoriques systématiquement en PDF disponibles sur la plateforme
Malentendants lisant sur les lèvres										Supports cours théoriques systématiquement en PDF disponibles sur la plateforme
Personnes DYS										Supports cours théoriques systématiquement en PDF disponibles sur la plateforme
Déficients Visuels légère										Supports cours théoriques systématiquement en PDF disponibles sur la plateforme
Déficients Visuels lourde										Etude au cas par cas des aménagements
Problèmes Cognitifs										Etude au cas par cas des aménagements
Handicap moteur du haut du corps										

Accessible	
Accessible avec aménagements	
Accompagnement Indispensable	
Partiellement accessible	
Non Accessible	

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Le campus est équipé d'une porte automatique à l'entrée du bâtiment ainsi que d'un ascenseur desservant l'ensemble des étages.

Les vérifications sont effectuées de façon bi-annuelles à minima selon les contrats en annexe.

Equipement	Maintenant effectuée	Information du personnel sur l'utilisation
Porte automatique	<i>Voir carnet d'entretien</i>	Les membres du personnel sont informés sur l'utilisation de l'équipement à leur arrivée dans l'entreprise et en cas de modification substantielle de l'équipement
Ascenseur	<i>Voir carnet d'entretien</i>	Les membres du personnel sont informés sur l'utilisation de l'équipement à leur arrivée dans l'entreprise et en cas de modification substantielle de l'équipement

Formation du personnel :

Date	Nom de la formation	Nom des Participants	Organisme Dispensateur
15/10/2021	Sensibilisation à l'accompagnement du Handicap en formation	Karen GIGLIETTA	LOCOMOTIV'
19/12/2023	Sauveteur Secouristes du Travail	Gonzalo PENA VILCHES Chloé LAUZERO Flavie ROBINault Agnès RUIZ Bedir MISSAOUI Anne-Claire BEN RAHAL Nathalie LAPOUSSIÈRE Karen GIGLIETTA	POINT ORG SECURITE



Les pièces administratives

Attestation d'accessibilité



QUALICONSULT

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP) après travaux soumis à Permis de Construire

A transmettre par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maître dans les 30 jours
suivant l'achèvement des travaux et délivrés par un constructeur technique ou un architecte ou maître de l'ouvrage en application des
articles L.111-7-1 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné : **Sébastien BOUGUENNEC** de la société **QUALICONSULT**, en qualité d'organisateur
de contrôle technique au sens du CCH art. L. 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à
intervenir sur les bâtiments.

Atteste que par contrat de vérification technique n°084 75 11 00 013
en date du : 4 mars 2011
la Société : SAS GUINOT
maître de l'ouvrage de l'opération de réhabilitation lourde suivante :

Aménagement d'un centre de formation aux métiers de l'esthétique
52, rue Laffitte
75002 PARIS

Référence du PC : PC 075 109 08 V0042 02
Date du dépôt de la demande de PC : 9 mars 2011 Date du PC : 7 juillet 2011

a réalisé une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés
(dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont
applicables.

Nota: les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous
auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1 bâtiment

Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir les personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir les personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir les personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir les personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, COCÉ, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MRES-MCY/SO/SFSSI/ML 2/Bendil Cudbou